
COMPTE RENDU de la séance du 21 décembre 2021

Nombre d'élus : 19

Michel
AYMARD †

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de *Marie Cécile JOUVE*, 1ère adjointe au Maire de Vallées d'Antraigues-Asperjoc

En exercice: 18

Présents : 13

Votants: 17

Sont présents: Alain CHIRAUSSSEL, Christophe CHIROSSEL, Agnès DELHAYE, Raymonde DUPLAN, Christian FAURE, Marie-Cécile JOUVE, Françoise DEGOMBERT, Philippe MAUMY, Laurent MUSSA PERETTO, Martine RIBEIRO, Rémi TESTON, Claire TOMADA, James TONOLI

Représentés: Gilles DOZ par Marie-Cécile JOUVE, Isabelle FRAU par Martine RIBEIRO, Michèle RAYMOND par Raymonde DUPLAN, Laurence SAUTEL AYMARD par Philippe MAUMY

Excusés:

Absents: Brigitte BARATIER

Secrétaire de séance: *Claire TOMADA*

Ordre du jour :

- 3 DM (rectifications comptables)
- Subventions aux associations
- Règlement sur l'eau
- Eclairage public : 1ère tranche
- Enfouissement réseau à Thieure
- Raccordement Villoud
- Site internet
- Questions diverses

*En ouverture de séance, Marie Cécile Jouve, 1ère adjointe, fait l'appel, constate que le quorum est atteint, et propose au vote les 2 compte -rendus des précédents conseils : **votés à l'unanimité.***

1. DM 3 M49 – DE_2021_049

A l'examen de notre situation budgétaire nous avons sur ce budget une marge importante sur le chapitre 65 autre charges de gestion qui s'élève aujourd'hui à 22 000 €.

Il est proposé au conseil de virer 10 000 € au chapitre 011 charges de gestion générales compte 60 Achats et variations de stock et de mandater le Maire pour l'accomplissement des formalités budgétaires et comptables.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
658	Charges diverses de gestion courante	-10 000.00	
6156	Maintenance	10 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2. DM N°4 M49 - DE_2021_050

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	-10.00	
74	Subventions d'exploitation		10.00
TOTAL :		-10.00	10.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-10.00	10.00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3. DM N°5 M49 - DE_2021_051

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313	Constructions	-6 202.00	
001	Solde d'exécution section d'investissement		-6 202.00
TOTAL :		-6 202.00	-6 202.00
TOTAL :		-6 202.00	-6 202.00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4. Subventions aux associations - DE_2021_054

Lors du Conseil municipal du 15 Juin 2021 nous avons délibéré sur une attribution de subvention renforcée aux associations qui portent les plus gros projets d'animation au motif qu'elles se trouvaient fragilisées du fait de la crise sanitaire (pertes de recettes, charges engagées...).

Nous avons convenu d'un réexamen de notre situation et d'une éventuelle attribution complémentaire.

Nous disposons d'une marge de manœuvre de 8 829 € sur le chapitre 65 Autre charges de gestion courantes. Sur ces crédits il est proposé d'en allouer 3450 € à certaines associations et le reste de le considérer comme une réduction de charges contribuant à notre résultat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **vote à l'unanimité** les subventions suivantes à :

Katock festival : 1000 €

Les Palets : 500 €

Associations de Chasse d'Asperjoc : 150 €
Pompier Vals : 300 €
Croix Rouge : 300 €
Fédération des Oeuvres Laïques : 300 €
Secours Populaire : 300 €

5. Règlement sur l'eau - DE_2021_052

Afin d'améliorer la couverture des charges en cas de branchement d'une habitation au réseau d'eau potable, il est proposé au conseil municipal, de mettre en place la tarification suivante :

.A) Forfait pour l'installation complète sur un linéaire inférieur ou égal à 10 m linéaire: coût:1500 €
Cette somme englobe :

- la pose d'un coffre :
- la pose d'un compteur :
- le coût d'une tranchée et du matériel pour amener l'eau au compteur (limite de propriété) :

.B) Si la longueur excède 10m : facturation au mètre linéaire : 80 € / mètre complémentaire .

.C) Si pour des difficultés d'accès ou liées à la nature du terrain le raccordement nécessite l'intervention d'une entreprise de travaux publics un devis justifiant le ou les surcoûts sera soumis à l'accord du demandeur

Ce dispositif de tarification sera inséré dans le règlement général sur l'eau qui sera prochainement soumis à votre approbation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** cette proposition et mandate le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

6. Plan de rénovation de l'éclairage public - DE_2021_053

Il s'agit de délibérer sur *la première tranche de la rénovation de l'éclairage public* du village d'Antraigues, proposée par le Syndicat départemental de l'énergie.

Cette rénovation portera sur 46 lampes ou candélabres

Coût ht : 51 461, 47 €

Coût TTC : 61 753,76 €

Subvention SDE : 36 023,03 €

Part communale : 25 730,74 €

Les crédits seront ouvert en section d'investissement du budget 2022.

Discussion : Cette rénovation va demander plusieurs mois avant sa réalisation. Nous devons présenter notre dossier au plus tôt au SDE qui compte de nombreuses communes en attente de travaux sur leur éclairage public. Des lampes- lanterne seront mises en place dans le village - Il est demandé à la commune de prévoir quelques lampes solaires provisoires - à déclenchement de présence - pour éclairer les trous noirs dangereux dans les calades – en attendant la rénovation –

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** ce projet et mandate le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à sa mise en œuvre

7. Enfouissement du réseau à Thieure - DE_2021_056

A la demande des habitants de Thieure, il est proposé la dépose de 2 poteaux d'alimentation pour enfouissement sur 50m jusqu'à la logette ENEDIS.

Le Conseil municipal **vote à l'unanimité** ce projet et mandate monsieur le Maire pour solliciter un devis auprès du SDE07

8. Extension de réseau à la combe - DE_2021_057

Il est demandé au conseil municipal de ce prononcer pour une extension de réseau sur la parcelle D0926 à la Combe.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** cette extension de réseau et mandate le Maire afin d'établir les démarches auprès du SDE07

9. Raccordement de M.Villoud au réseau d'assainissement - DE_2021_058

Monsieur Villoud habite en bordure de la RD 243 à la confluence de la Volane et de la Besorgues. Devant l'impossibilité de créer un assainissement individuel sur sa propriété Mr Villoud souhaite être raccordé au réseau d'assainissement du SEBA. Le collecteur existe déjà et se situe à environ 80 m de sa maison.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **décide à l'unanimité** de saisir le SEBA de cette demande et mandate monsieur le Maire pour parvenir à la résolution de problème.

10. Choix du prestataire chargé de la réalisation du nouveau site internet - DE_2021_055

Lors du Conseil municipal du 3 septembre 2021, le Conseil a adopté une décision de principe sur l'élaboration d'un nouveau site internet. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place. Le groupe a élaboré une grille de notations technique et financière et déterminé les critères d'évaluation suivants :

- *Le respect des objectifs de la Commune* : être un outil institutionnel et de promotion de la Commune, informer les habitants de la Commune et du bassin de vie, ...
- *Le graphisme et l'ergonomie* : design proposé (adapté à la communication institutionnelle et à la promotion touristique et culturelle), visuels de qualité, images/photos/vidéos, ...
- *Les contraintes techniques* : mise en place du site : "responsive design" (ordinateur, tablette, téléphone portable),
- *Formation pour l'alimentation et la mise à jour du site*, support informatique, maintenance logicielle, évolutivité, ...
- *Le calendrier* : mise en place opérationnelle au plus tard à la fin du 1er trimestre 2022
- *Les aspects financiers*

5 candidats ont postulé et 4 offres ont été remises. Deux offres, bien qu'intéressantes n'ont pas été retenues : Campagnol (Lyon), site proposé par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) car l'offre répondait insuffisamment aux attentes en matière de créativité et Axiweb (Vals) disposant d'une technologie propriétaire.

Deux offres ont retenu toute l'attention du groupe de travail : JC Templar (Aizac) et Pixel (Châteauneuf-du-Rhône). Une maquette a été demandée aux deux candidats.

En ultime analyse, le groupe de travail **propose au conseil de se prononcer en faveur de la société Pixel pour les raisons suivantes** : - références en matière de collectivités territoriales : *Port de Bouc, Jaujac, EPTB Versant de l'Ardèche (Ardèche Eau), Savasse, Cléon d'Andran, les Tourrettes, Montélimar Habitat, Marsanne, Roussas* ...

- structure de l'équipe proposée : 7 collaborateurs, dont 1 graphiste, des programmeurs
- créativité de la maquette : en relation avec l'équipe municipale qui devra donner ses choix.
- coût annuel de 790€ avec engagement de quatre ans.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le choix de la **société Pixel**.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

